

Avis n° 2021-13

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 16 avril 2021,
sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ,
Vice-Présidente formation et vie étudiante

*Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 712-6-1,
Vu les statuts de l'Université.*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-six membres présents et représentés*).

Rend l'avis suivant :

Objet : Campagne d'emplois 2022 : agrégation du supérieur

Les membres du Conseil académique plénier ont échangé sur la demande de mise au concours national d'agrégation de droit privé d'un poste de professeur présentée par l'UFR de droit Julie-Victoire Daubié de l'Université, conformément au document joint.

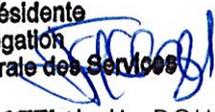
Le Conseil académique plénier a adopté l'avis à la majorité des suffrages exprimés.

Résultat des votes :

Nombre de membres participant à l'avis (présents ou représentés) : 57
Nombre de voix favorables : 52
Nombre de voix défavorables : /
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de membres ne prenant pas part au vote : /

Fait à Lyon, le 16 avril 2021,

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

**Pour la Présidente
Par délégation
La Directrice Générale des Services**

Irène GAZEL thalie DOMPNIER

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.
Date de publication sur le site internet de l'Université : 22 avril 2021.*